

Comment mobiliser Omphale pour répondre aux problématiques de renforcement des polarités dans le cadre du Sraddet

Piver méthodologique
Projections de population
07/02/2023



PIVER MÉTHODOLOGIQUE - PROJECTIONS DE POPULATION DANS LES HAUTS-DE-FRANCE



Mesurer pour comprendre



Région
Hauts-de-France

Usage d'Omphale dans le SRADDET adopté

Usage de 2 scénarios issus d'Omphale pour estimer le besoin en logement

- ❑ Un scénario tendanciel s'appuyant sur les projections disponibles au moment de la réalisation des travaux
- ❑ Un scénario « à façon » s'appuyant sur l'ambition de renforcement de l'attractivité régionale. diviser par 2 le déficit migratoire pour 3 classes d'âges en lien avec les ambitions régionales :
 - ❑ Etudiants et jeunes actifs en lien avec la volonté de renforcement des excellences régionales,
 - ❑ Seniors en lien avec la volonté d'améliorer la qualité de vie.
- ❑ Réalisation de ces scénarios jusqu'aux besoins en logements pour estimer le besoin régional.



Insee Analyses
Hauts-de-France
N° 104
Novembre 2019

D'ici 2035, un besoin de 426 000 logements supplémentaires dont deux tiers liés à l'augmentation du nombre de ménages

Dans les Hauts-de-France, l'Insee a évalué le besoin de 426 000 logements supplémentaires d'ici 2035 pour répondre aux besoins de la population en croissance et à l'augmentation du nombre de ménages. Ce besoin est composé de deux parties : un besoin de 284 000 logements supplémentaires liés à l'augmentation du nombre de ménages et un besoin de 142 000 logements supplémentaires liés à l'augmentation du nombre de personnes par ménage. Ce besoin est lié à l'augmentation du nombre de ménages et à l'augmentation du nombre de personnes par ménage. Ce besoin est lié à l'augmentation du nombre de ménages et à l'augmentation du nombre de personnes par ménage.

Objectif : Produire du logement à la hauteur des besoins et en cohérence avec l'ossature régionale
« Le SRADDET vise une production neuve de logements se situant dans une fourchette comprise entre 21300 logements par an et 23 500 logements par an. »

Objectif : Produire du logement à la hauteur des besoins et en cohérence avec l'ossature régionale

Des règles pour garantir l'atteinte de l'objectif régional.

- il appartient aux SCoT / PLUi / PLU de contribuer, à leur échelle, à la mise en œuvre de l'objectif.
- Mise en avant de l'outil OTELO pour la déclinaison territoriale du besoin.

+ un objectif de renforcement des polarités.

- Les SCoT / PLUi / PLU doivent intensifier le développement urbain (résidentiel, commercial, économique) dans les pôles de l'ossature régionale et autour des nœuds de transport, en particulier les pôles d'échanges multimodaux..
- « maintenir a minima la proportion de résidences principales de l'ossature observée en 2014 à l'échelle de leur périmètre »



Besoins de la Région pour accompagner la mise en œuvre du SRADDET et sa modification

Mesurer l'impact des projections actualisées sur les objectifs.

Hypothèse d'un impact global limité à l'horizon 2040 (SRADDET déjà basé sur une fécondité basse).

⇒ Demande d'actualisation du scénario spécifique SRADDET.

Décliner territorialement les objectifs fonciers.

Le SRADDET doit territorialiser l'objectif régional et national de division par deux de la consommation foncière sur la période 2021-2030 comparée à la période 2011-2020. Cette territorialisation doit notamment prendre en compte les pressions démographiques.

⇒ Demande de projections sur des zonages à façon au plus proche des périmètres de mise en œuvre (SCOT ou SCOT regroupés).

Mesurer l'impact potentiel du renforcement de l'ossature.

En 2014, 62 % des logements dans l'ossature pour 42 % des constructions neuves. L'objectif de maintien de la proportion de résidence principale dans l'ossature constitue un renversement de tendance.

⇒ Travail avec l'Insee et la DREAL sur un scénario spécifique permettant de mesurer l'impact potentiel d'une hypothèse de renforcement des polarités.

1 LES ÉTAPES DU PROJET

2 LA CONSTRUCTION DU ZONAGE D'ÉTUDE

3 LES HYPOTHÈSES ET ANALYSES

01 LES ÉTAPES DU PROJET

- **Positionnement de la Région et la Dreal lors des rencontres partenariales**
- **Convention entre partenaires**
- **Réunion de lancement et comités de pilotage de septembre 2022 jusqu'à la fin du projet**
 - **Nombreux échanges entre partenaires : expression des besoins, présentations du zonage, de résultats intermédiaires, échanges sur les analyses, les hypothèses et la trame, ...**
 - jusqu'à une réunion de bilan
 - **// Réunions en interne à l'Insee (méthodologie, plan, etc.)**

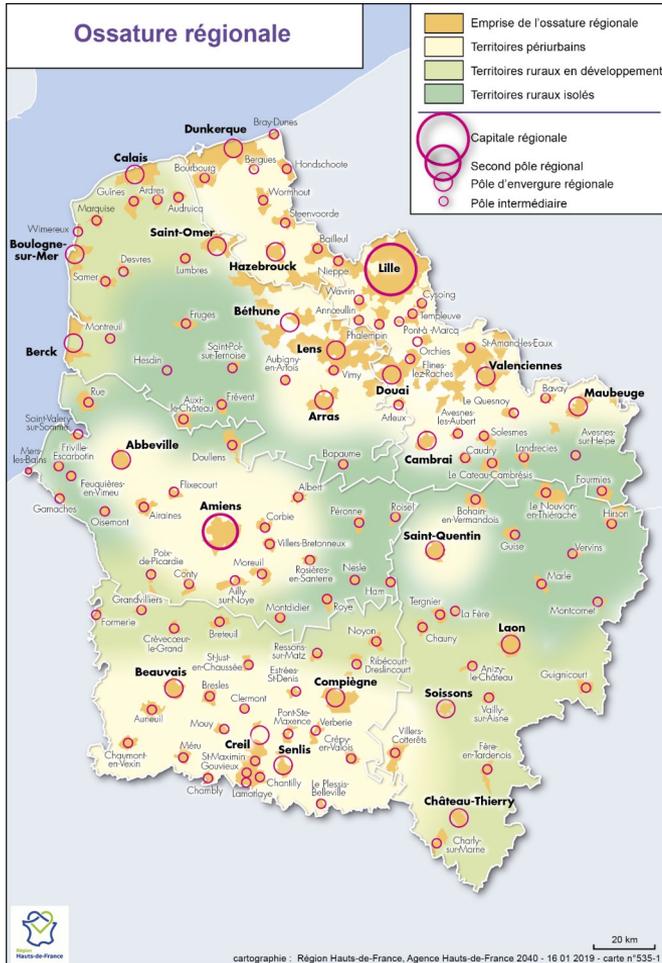
– Publication et communication

- 4-pages sur les projections de population (prévu en septembre)
- 2-pages sur les projections de ménages (prévu en novembre)
Dates prévisionnelles (délais mise à disposition EP_P2, etc.)
- **Données complémentaires**
 - **Projections sur l'ensemble de la Région avec un scénario « attractivité » actualisé**
 - **Projections sur des regroupements d'EPCI**
- Communiqué de presse, tweets, ...
- Présentations

02 LA CONSTRUCTION DU ZONAGE D'ÉTUDE

L'OSSATURE RÉGIONALE, DIFFICILEMENT CONCILIALE AVEC LES CRITÈRES OMPHALE

PIVER MÉTHODOLOGIQUE - PROJECTIONS DE POPULATION DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

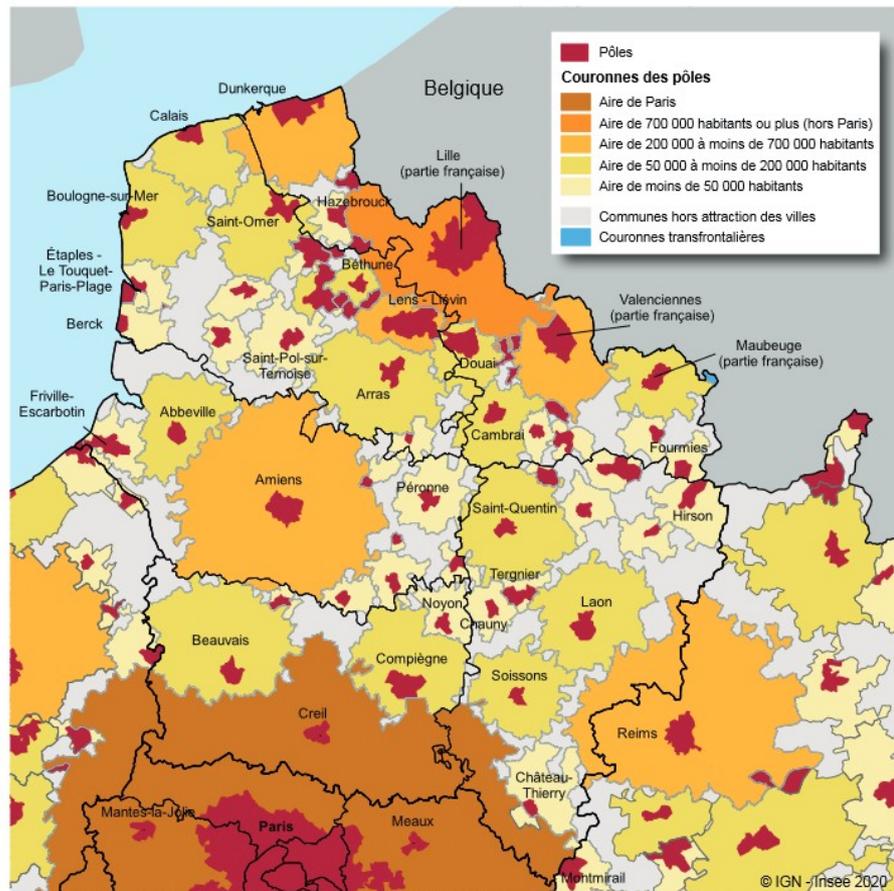


Critères Omphale :

- Zones continues
- $\geq 50\ 000$ habitants

→ ici beaucoup de pôles de petite taille

Classification des communes suivant le nouveau zonage en AAV



Source : Insee, recensement de la population 2017.

– Aire d'attraction des villes (AAV) :

Pôle :

- commune ou ensemble de communes contiguës ayant :
 - une forte densité de population (≥ 300 hab/km²),
 - Seuils minimums de nombres d'habitants et d'emplois
- Commune-centre : commune la plus peuplée du pôle
- Pôle secondaire : pôle qui échange au moins 15 % de ses actifs occupés avec un autre pôle

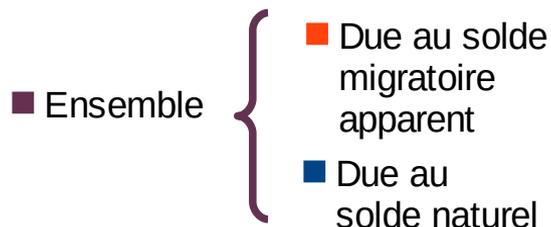
Couronne :

- communes dont au moins 15 % des actifs résidents travaillent au sein des pôles

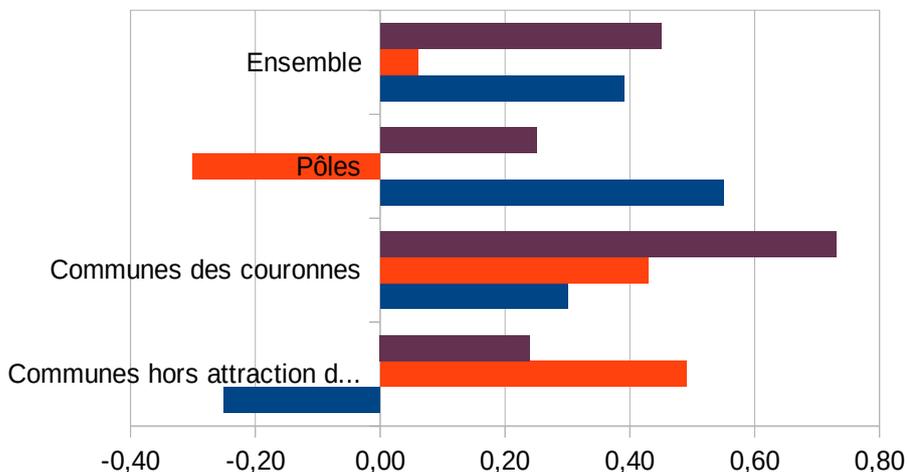
– Communes hors AAV

Évolution annuelle moyenne de la population entre 2007 et 2017 (en %)

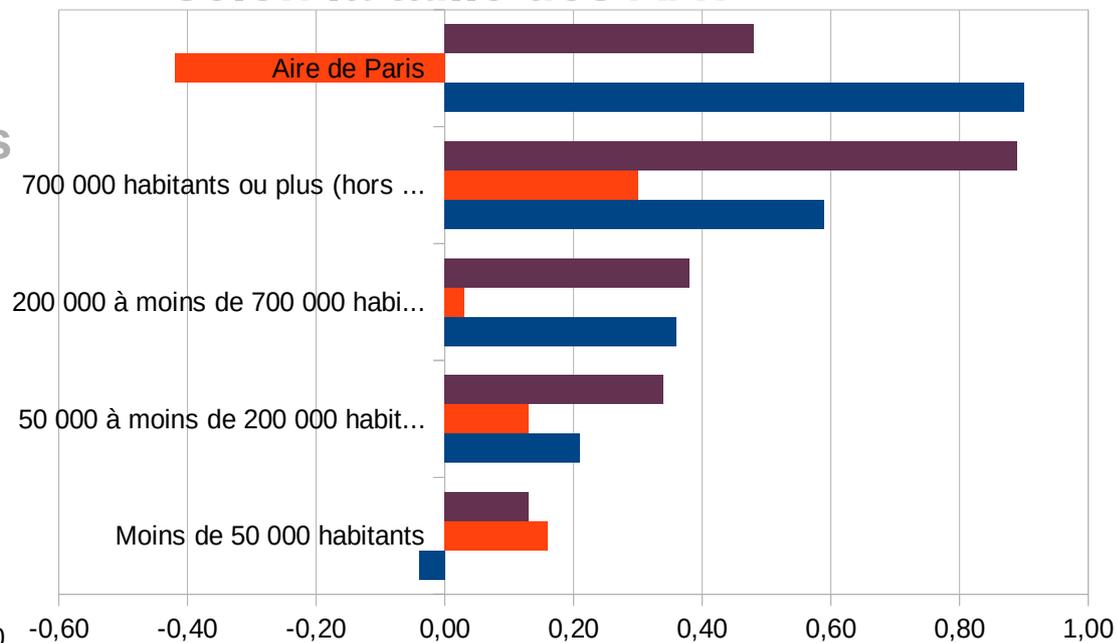
au niveau national



- selon la catégorie des communes



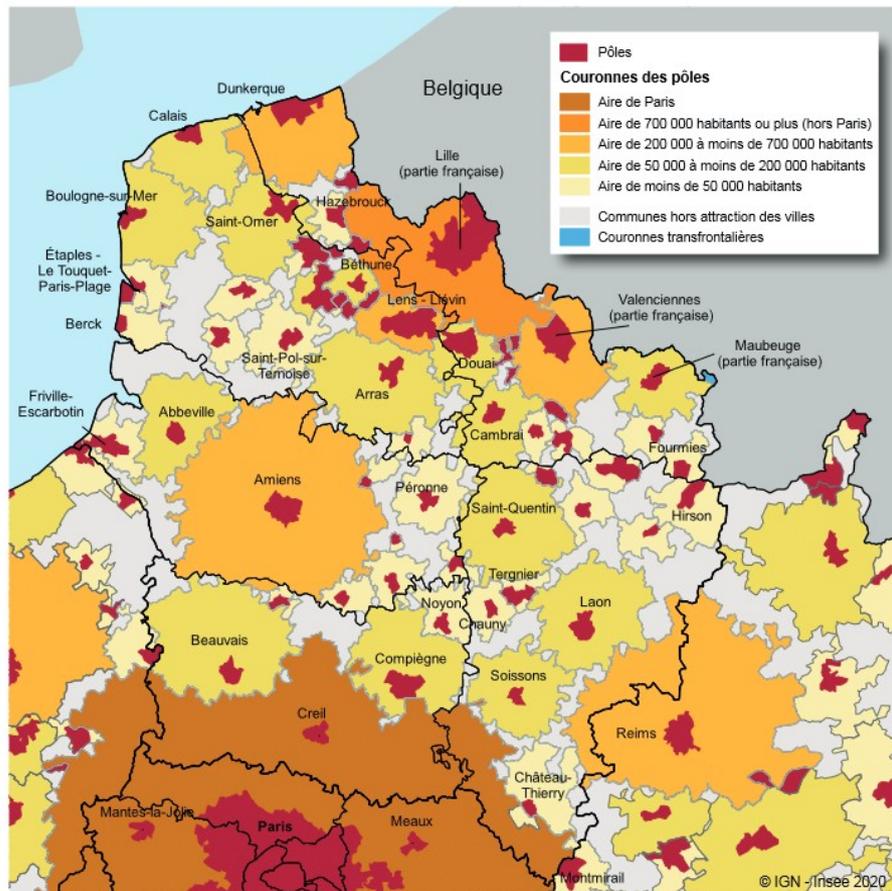
- selon la taille des AAV



Champ : France hors Mayotte

Source : Insee, recensements de la population de 2007 et 2017, état civil.

Classification des communes suivant le nouveau zonage en AAV



Source : Insee, recensement de la population 2017.

– AAV de 50 000 habitants et plus

- Séparation pôle et couronne
- Vérification qualité des projections
 - Quelques corrections nécessaires

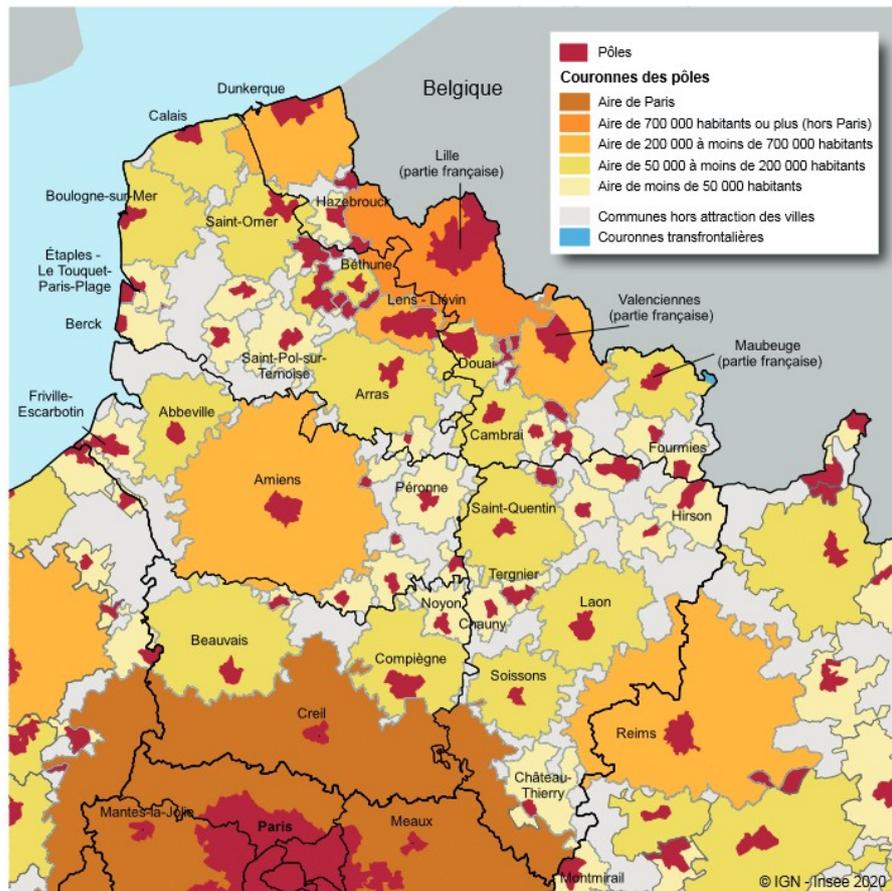
– AAV de moins de 50 000 habitants

- Taille limite
- Dominante rurale en dehors du pôle
- → avec les zones hors AAV

– Traitements spécifiques dans le nord du bassin minier

- Bruay-la Buissière et Noeux-les-Mines :
2 AAV de moins de 50 000 habitants contiguës
- Auchel-Lillers : taille couronne limitée
→ regroupements pôles et couronnes

Classification des communes suivant le nouveau zonage en AAV



Source : Insee, recensement de la population 2017.

– « Enclaves »

- = petits territoires entre AAV / AAV et frontière
- → Regroupements avec des couronnes selon les mobilités domicile-travail (→ zones d'emplois)

– Délimitations aux frontières régionales

- AAV de Paris
 - Partie régionale de la couronne
 - Pôle secondaire de Creil
- AAV de Reims
 - partie régionale (20 000 habitants) théoriquement pas de taille suffisante pour faire une zone à elle seule
 - Vérification qualité ✓

03 LES HYPOTHÈSES ET ANALYSES

– Projections à horizon 2050

– Projections de population

- Scénario central (prolongement des tendances récentes de fécondité, espérance de vie, migrations)

Vérification que ce scénario prolonge bien les tendances sur chaque territoire

Correction de quelques projections nécessaire (→ scénario « tendanciel »)

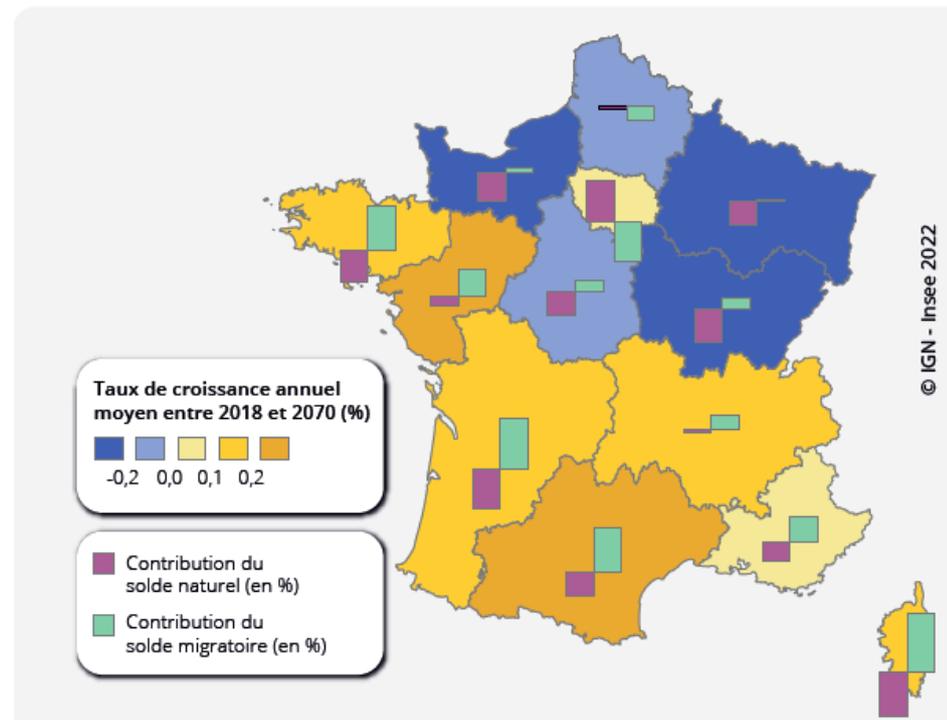
- Scénario à façon « limite de la périurbanisation »
 - hypothèses sur les mobilités entre les différentes zones, à définir avec les partenaires

– Projections de ménages

- Application d'hypothèses sur l'évolution des modes de cohabitation aux projections de population précédentes
- Scénario tendanciel (prolongement des tendances récentes de mode de cohabitation)
- Pas d'hypothèse spécifique à la problématique

Si les tendances récentes se prolongeaient, entre 2018 et 2070 :

- Population en baisse :
 - 600 000 habitants
 - soit – 0,20 % par an en moyenne, vs + 0,01 % FM
- Seule région à cumuler solde naturel et solde migratoire
- Vieillissement de la population



	Pôle	Couronne
Boulogne	--	-
Calais		
Compiègne		
Douai		
Dunkerque		
Maubeuge		
Paris*		
Saint-Omer		
Saint-Quentin		
Valenciennes		
Lens-Liévin	-	+
Beauvais		
Amiens		
Lille	+	+
Arras	+	+

* Creil / partie régionale couronne

Si les tendances récentes se prolongeaient, entre 2018 et 2050 :

- Évolutions très variables selon les AAV
- Dans 2/3 des AAV : une baisse population plus rapide que dans les couronnes
- Un axe Lille / Beauvais plus dynamique, avec :
 - Dans certaines AAV : une baisse de la population des pôles / une hausse de la population des couronnes
 - Dans d'autres, une hausse de la population des pôles et des couronnes
- Une décomposition de l'évolution de la population différente selon les zones :
 - Un solde naturel plus souvent positif dans les pôles
 - Un solde migratoire plus souvent positif dans les couronnes

– Scénario « limite de la périurbanisation »

- À définir à partir des résultats des projections avec le scénario central / tendanciel
- Par exemple, baisse des migrations entre les pôles et leurs couronnes :
- Hypothèse avec niveau fixé par les partenaires :
 - **Hypothèse d'une baisse de 20 % de ces migrations → quel effet sur le maintien du nombre de ménages des pôles**
- À l'inverse, niveau à obtenir à partir de l'objectif :
 - **De combien de % faudrait-il les diminuer pour obtenir le maintien du nombre de ménages ?**



Stéphane HUMBERT

Agence Hauts-de-France 2020 2040 - Responsable du Service observation et prospective



Solène HILARY

Insee Hauts-de-France - Cheffe de projet de l'action régionale

RENCONTRE MÉTHODOLOGIQUE PIVER - OMPHALE - 07 FÉVRIER 2023